



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection des populations
Service prévention des risques techniques

INSTALLATIONS CLASSEES **POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Il sera procédé à une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la société GREENLOG pour la régularisation d'un entrepôt de stockage situé 576, chemin du Moulin Rouge sur le territoire de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne (84470), au titre de la rubrique 1510-2 de la nomenclature des installations classées.

Rubrique 1510-2 : Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant : 2. supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³.

Pour information, les activités relevant de la rubrique 1185-2-a (gaz à effet de serre fluorés...) de la nomenclature sont soumises au régime de la déclaration sous contrôles. Celles relevant des rubriques 1511 (entrepôts frigorifiques), 1530 (dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues), 1532 (stockage de bois ou matériaux combustibles analogues), 2663 (stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères), 2910 (combustion), 2925 (accumulateurs) et 4331 (liquides inflammables de catégorie 2 ou 3) ne sont pas classées.

Le site se situe sur les parcelles Section BE parcelles 105, 133, 135, 230, 231, 232, 243, 246 sur le territoire de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne (84470).

La consultation d'une durée de 26 jours sera ouverte en mairie de Châteauneuf-de-Gadagne, **du lundi 9 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020 inclus.**

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé en mairie de Châteauneuf-de-Gadagne où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

Lieu de consultation :

Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne
1 place de la Pastière
84470 CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE

Jours et Horaires de consultation :

le lundi, mardi, mercredi et jeudi
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie de Châteauneuf-de-Gadagne. Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations directement à monsieur le préfet de Vaucluse à l'adresse suivante :

Les services de l'Etat en Vaucluse
DDPP-SPRT
« *consultation du public – Société GREENLOG* »
84905 AVIGNON cedex 9

Ou par courriel à l'adresse suivante : ddpp-spirt@vaucluse.gouv.fr, en précisant en objet « *consultation du public – Société GREENLOG* ».

À l'issue de la consultation du public et de la réception des avis des conseils municipaux de Châteauneuf-de-Gadagne et du Thor, le Préfet de Vaucluse pourra :

- soit prononcer un refus d'enregistrement,
- soit édicter des prescriptions complémentaires particulières,
- soit décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par les dispositions de la sous-section 2 de la section 1 du code de l'environnement,
- soit prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement (autorisation simplifiée).

L'autorisation simplifiée est délivrée par le préfet de Vaucluse dans un délai de cinq mois à compter de la recevabilité du dossier. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé de deux mois.

Le présent avis sera affiché en mairies Châteauneuf-de-Gadagne et du Thor, sur les lieux de la réalisation du projet et sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr